

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du

Mardi 23 février 2021

Date de convocation : 15 février 2021

Présents : Mmes, Emilie CAO, Emilie MOGNO, Hélène MICHELOT - MM Joël LE HOUARNER, Yannick BOTTECHIA, Roger LEHELLE, Thierry COUSSEAU, Éric FELLETT, Géraldine FRATTINI

Absent(e)s excusé(e)s : Benoît TOUCHAIS

Secrétaire de séance : Emilie CAO

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal
- Délibération DETR 2021
- Délibération Dropt enquête publique
- Questions diverses

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Le compte rendu 2021_0001 est voté à l'unanimité

2. Délibération DETR 2021

Délibération n° : 2021_0005

Objet : DETR 2021

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite améliorer la structure et le confort de l'école primaire.

Le projet consiste à refaire des toilettes et la clôture.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de Le Puy de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet de « **Amélioration de l'école** » auprès de l'État au titre de la DETR 2021.

Plan de financement : Travaux de clôtures et création de sanitaires

Montant des travaux = 29 705.09 €

DETR 35% = 10 396.78 €

Subvention Département = 13 875.00 €

Autofinancement HT = 5 433.31 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** de réaliser les travaux,

- de solliciter l'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2021 et autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal approuve le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du de l'État au titre de la DETR 2021 pour le projet de « **Amélioration de l'école** »

3. Délibération Dropt enquête publique

Délibération n° : 2021_0006

Objet : Approbation du Sage Dropt

Vu la délibération de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 19 novembre 2020, ayant décidé de valider le mémoire en réponses, le projet de SAGE Dropt et le lancement de l'enquête publique

Vu l'arrêté inter préfectoral Lot-et-Garonne, Gironde- Dordogne, n° 47-2021-02-09-002 en date du 9 février 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête relative au SAGE Dropt,

Considérant que le projet de SAGE Dropt a été soumis à une consultation administrative de 4 mois du 15/11/2019 au 15/03/2020.

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, le projet de SAGE du Dropt soumis à enquête publique est constitué de plusieurs documents : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le Règlement, le rapport d'Evaluation environnementale, le rapport de présentation, le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles suivants : L121-15, L121-16 et L 121-13, le mémoire en réponse aux avis recueillis lors de la consultation validé par la CLE du 19/11/2020.

Le projet de SAGE est structuré autour de 4 grands enjeux :

- Gestion quantitative,
- Qualité des eaux,
- Milieux aquatiques,
- Gouvernance, Communication et Suivi.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a défini pour chacun d'entre eux des objectifs, dispositions et règles à mettre en œuvre pour les atteindre. Ils ont été résumés dans les tableaux suivants.

Clés de lecture :

- D : disposition du PAGD ;
- R : règle du Règlement

Les tableaux ci-dessous déclinent les 4 enjeux (Gestion quantitative, Qualité des eaux, Milieux aquatiques et Gouvernance) qui sont déclinés en 11 objectifs et 51 dispositions suivantes :

	Description	Enjeux
Gestion quantitative	<p>Sur les eaux superficielles :</p> <p>Une gestion du système de réalimentation à réaliser au plus près des besoins des milieux et des usages</p> <p>Un manque de connaissance et de partage de données sur le suivi quantitatif des cours d'eau, sur les prélèvements</p> <p>Des assecs chroniques sur certains cours d'eau non réalimentés</p> <p>Sur les eaux souterraines : des prélèvements en eaux souterraines quasi exclusivement pour l'usage Eau Potable (95% du volume).</p>	<p>Les enjeux sur le volet quantitatif concernent :</p> <p>La connaissance et l'anticipation des besoins en eau</p> <p>La connaissance des ressources en eaux superficielles et souterraines et leurs suivis et leurs liens</p> <p>L'hydrologie des cours d'eau en particulier sur les cours d'eau non réalimentés qui subissent des assecs en période d'étiage</p> <p>Le partage des besoins en eau au regard de la ressource disponible</p> <p>L'irrigation, facteur essentiel au développement agricole de filières à forte valeur ajoutée</p> <p>La gestion du risque inondation et érosion</p>

Objectif I : Améliorer la connaissance		
D	1	Caractériser l'hydrogéologie du bassin
D	2	Améliorer la connaissance des cours d'eau non réalimentés
D	3	Fiabiliser la connaissance des prélèvements
D	4	Evaluer l'impact des retenues individuelles sur les volets quantitatif, qualitatif et milieux
D	5	Evaluer la répartition des volumes prélevables entre secteurs non réalimentés et réalimentés
Objectif II : Mettre en adéquation les besoins et les ressources en intégrant les effets du changement climatique		
D	6	Connaître les assolements irrigués
D	7	Améliorer le suivi de la gestion collective des ressources
D	8	Rédiger un règlement d'eau des ouvrages de réalimentation
D	9	Promouvoir les économies d'eau en agriculture
D	10	Veiller à ce que les projets de retenues ne remettent pas en cause le remplissage des ouvrages collectifs
D	11	Privilégier le développement de ressources collectives
D	12	Hierarchiser les usages sur les nappes captives identifiées comme masses d'eau déficitaires
R	1	Réserver les nappes captives, identifiées comme masses d'eau déficitaires, à l'alimentation en eau potable
D	13	Informier et mettre en place des actions d'économie d'eau sur le réseau Eau Potable
Objectif III : Intégrer les risques inondations et coulées de boues dans les outils d'aménagement		
D	14	Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme
D	15	Intégrer le phénomène de ruissellement et le risque de coulées de boues dans les outils d'aménagement du territoire

		Description	Enjeux
		<p>Des eaux superficielles de qualité moyenne avec des pollutions diffuses majoritairement d'origine agricole</p> <p>Un impact ponctuel des rejets liés aux infrastructures d'assainissement accentué par la faiblesse des débits d'étiage</p> <p>Des cours d'eau fortement segmentés par la présence d'ouvrages</p> <p>Un aléa érosion hydrique fort à très fort sur certains secteurs, phénomène pouvant être à l'origine de dégradation de la qualité des eaux et de risques de ruissellement, coulées de boues.</p>	<p>Les enjeux sur le volet qualité concernent :</p> <p>La connaissance de la qualité de l'eau des affluents du Dropt et des lacs (grandes retenues)</p> <p>Les pollutions diffuses d'origine agricole</p> <p>L'impact des pollutions ponctuelles en particulier sur cours d'eau avec débit d'étiage faible</p> <p>Les risques sanitaires pour les usages de loisirs</p> <p>L'érosion hydrique des sols</p>
		Objectif IV : Améliorer la connaissance	
D	16	Mettre en place un suivi complémentaire de la qualité des eaux	
D	17	Améliorer le suivi qualité des eaux de la nappe alluviale du Dropt	
D	18	Développer le suivi qualité des plans d'eau de réalimentation	
D	19	Développer le suivi qualité des eaux de réalimentation	
		Objectif V : Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état des masses d'eau	
D	20	Orienter les pratiques agricoles dans un objectif d'amélioration de la qualité des eaux	
D	21	Réaliser ou mettre à jour les zonages d'assainissement	
D	22	Evaluer et réduire l'impact des STEU sur les cours d'eau	
D	23	Définir ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement	
D	24	Acquérir la connaissance sur les rejets viticoles et limiter leurs impacts	
D	25	Améliorer la qualité des eaux restituées par les retenues collectives	
D	26	Améliorer la qualité de l'eau entrant dans les retenues collectives	
D	27	Assurer une gestion coordonnée des vannages	
		Objectif VI : Réduire le phénomène d'érosion hydrique et son impact sur la qualité des eaux	
D	28	Identifier et intégrer les zones sensibles à l'érosion dans les documents d'urbanisme	
D	29	Identifier les éléments du paysage qui contribuent à réduire le risque d'érosion et les protéger dans les documents d'urbanisme	
D	30		

Qualité des eaux

Identifier et promouvoir des actions agricoles visant à réduire l'érosion hydrique

			Description de l'enjeu	Enjeux
			<p>Une qualité des milieux moyenne à médiocre en lien étroit avec la qualité physico-chimique et les débits des cours d'eau</p> <p>Une connaissance des milieux aquatiques réduite, par exemple des inventaires zones humides incomplets</p> <p>Des milieux naturels aquatiques et semi-aquatiques remarquables identifiés mais peu valorisés</p>	<p>Les enjeux sur le volet milieux aquatiques concernent :</p> <p>La connaissance des zones humides, plans d'eau et milieux aquatiques</p> <p>L'amélioration de la qualité des milieux par une approche visant l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, de la continuité écologique et plus globalement de la fonctionnalité des milieux,</p> <p>La préservation des milieux</p>
Objectif VII : Améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et la continuité écologique				
	D	31	Renforcer le réseau de suivi sur les indices biologiques	
	D	32	Poursuivre les actions de restauration et renaturation des cours d'eau	
	D	33	Mener une gestion adaptée de la ripisylve	
	R	2	Réduire le phénomène d'érosion et son impact sur les milieux aquatiques	
	D	34	Protéger les ripisylves en les intégrant dans les documents d'urbanisme	
	D	35	Améliorer la continuité écologique sur le Dropt et ses affluents	
	D	36	Définir le taux d'étagement sur les cours d'eau	
	D	37	Rétablir une continuité hydraulique sur les cours d'eau non réalimentés	
Objectif VIII : Préserver et restaurer les zones humides				
	D	38	Développer la connaissance sur les zones humides par la réalisation d'inventaires	
	D	39	Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation et restauration des zones humides	
	R	3	Protéger les zones humides	
	D	40	Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire en les préservant dans les documents d'urbanisme	

Milieux aquatiques

D	41	Encadrer les mesures compensatoires en cas de dégradation des zones humides
Objectif IX : Développer les loisirs en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques		
D	42	Développer la découverte des milieux aquatiques et les activités de loisirs nautiques
D	43	Développer et promouvoir l'activité de pêche et la protection des milieux aquatiques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve** le projet du SAGE Dropt tel qu'il est annexé à la présente,

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège en mairie pendant un mois.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

4. Questions diverses

L'intérieur de la cantine est pratiquement terminé. Le raccordement électrique est prévu pour jeudi 25 février 2021.

Levée de séance : 22h30